

Angers, le 06 février 2018

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, le décret BLANQUER du 27 juin 2017 permet aux communes de déroger à la semaine de 4,5 jours pour revenir à la semaine de 4 jours.

C'est un sujet qui suscite le débat, car il touche à l'avenir des enfants et à l'organisation des familles. J'ai donc fait le choix d'organiser, en fin d'année, une consultation sur le même mode que le « Grenelle des rythmes scolaires » réalisé en 2014 et qui correspondait à un engagement pris devant les Angevins.

Je tiens d'ailleurs à vous remercier personnellement pour avoir accepté de participer à l'une des tables-rondes animées par Caroline FEL et Ahmed EL BAHRI, et je salue la qualité de vos échanges dont le contenu est venu enrichir la démarche de concertation engagée auprès des différents acteurs éducatifs.

Les conclusions qui se dégagent de cette consultation confirment ma propre conviction, celle que je me suis forgée au fil des mois et au gré de mes rencontres avec les acteurs concernés, agents municipaux, parents, enseignants, que ce soit dans le cadre de temps d'échanges dans les écoles, de rendez-vous ou dans le cadre des réunions de quartier.

Il me semble être dans l'intérêt des Angevins de maintenir dans les écoles publiques de la Ville le principe de l'organisation des rythmes scolaires sur quatre jours et demi.

Tout d'abord parce que la France est le pays de l'OCDE qui possède le nombre de jours d'écoles le moins important, et je ne pense pas que le diminuer encore soit une bonne chose. J'ai ensuite pu mesurer l'intérêt que présentent la professionnalisation et la stabilisation des acteurs auprès des enfants, et la valeur ajoutée immense que cela représente en termes de continuité éducative, vis-à-vis des enfants eux-mêmes, mais aussi vis-à-vis de leurs parents.

Enfin, l'organisation spécifique mise en place à Angers a permis d'offrir une véritable ouverture d'esprit à des enfants qui n'auraient jamais eu l'occasion d'aller au musée, de pratiquer une discipline sportive, d'être sensibilisés aux gestes qui sauvent, ou encore de découvrir le codage informatique ou la robotique.

Au-delà de ces considérations, j'ai également la conviction qu'il est important de stabiliser l'organisation des familles.

Des propositions d'aménagement ont aussi été faites au cours de cette consultation et quelques ajustements seront mis en œuvre, en ce qui concerne les contenus de l'activité proposée aux enfants de moyenne et grande sections de maternelle.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous



Christophe BECHU